

**DELIBERATION N° 62 / 2008
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 6 mai 2009**

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration adopte, à l'unanimité, les dons suivants :

1. **Lycée Louis Massignon d'Abu Dhabi** : 147 000,00€ par la société Total Abu Al Bukhoosh au titre de la participation à l'équipement pédagogique des nouveaux locaux.
2. **Lycée français de Madrid** : 100 000,00€ par l'association culturelle et sportive au titre de la rénovation du terrain de sport de l'établissement.

Nombre de votants : 17

Pour : 17

Contre : /

Abstentions : /

Fait à Paris, le *14 Mai 2009*

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE



Christian MASSET



Agence
pour
l'enseignement
français
à l'étranger